

La souveraineté nationale passe aussi par les fintechs

La Fondation Concorde recommande la création d'un Small Business Act à la française ou à l'euro-péenne.

PAR STEPHANIE SALTI

+ EMAIL ssalti@agefi.fr

Qu'il semble loin le temps où banques et *fintechs* se regardaient en chiens de faïence. Dans un rapport publié fin novembre (« Banques et fintechs : coopération ou concurrence au service de l'économie réelle »), la Fondation Concorde, un *think tank* pluridisciplinaire créé il y a vingt-cinq ans, relate l'évolution des relations entre les deux typologies d'acteurs : « Nous sommes passés en cinq ans d'une relation de défiance à une coopération, autrement dit une coopération très forte des banques avec les fintechs qui viennent enrichir leurs services », explique Jacques Marceau, fondateur et dirigeant de l'agence Aromates, administrateur de la Fondation Concorde. Une vision que partage l'une des principales intéressées : « Ce rapport de collaboration/compétition est tout à fait bénéfique pour le marché dans sa totalité, et tout particulièrement

LA FRANCE EST LE

1^{er}

PAYS DE L'UE POUR L'EMPLOI D'INTERNET POUR LES SERVICES BANCAIRES, AVEC QUELQUE

900

FINTECHS, DONT

11

LICORNES, ET LA CRÉATION DE

40.000

EMPLOIS.

SOURCE : BANQUE DE FRANCE.

pour les consommateurs car les prix baissent et les produits financiers proposés sont de bien meilleure qualité », estime Thibaut Genevrier, *general manager acquiring* chez Revolut.

UN CADRE PROTECTEUR

Ces dernières années, l'écosystème des *fintechs* s'est enrichi. Selon la Banque de France, l'Hexagone est devenu le premier pays de l'Union européenne pour l'usage d'internet pour les services bancaires, avec quelque 900 *fintechs*.

Ce secteur affronte néanmoins de nouveaux défis, dont celui de la souveraineté. Selon le rapport, l'arrivée à maturité de ces acteurs de la tech financière, associée à des valorisations encore il y a peu déconnectées de toute réalité, pose la question d'une réglementation plus souple pour les *fintechs* que pour les acteurs traditionnels. « La mise en place d'un modèle d'exception pour permettre l'émergence de nouveaux acteurs a très bien fonctionné jusqu'à présent et il faut en être satisfait, avance Jacques

Marceau. Néanmoins, même si c'est sans doute moins vrai ces derniers mois, la valorisation de certaines *fintechs* s'est rapprochée de celle des banques, d'où la nécessité de créer une concurrence équitable entre les unes et les autres. »

Les ambitions des géants de la tech à l'égard des *fintechs* nationales sont aussi un sujet d'inquiétude, comme le signale la prise de participation par le chinois Tencent dans Lydia et Qonto. « La question qui se pose n'est plus de savoir si nos pépites sont faibles

ou viables mais si elles sont susceptibles de partir à l'étranger », poursuit Jacques Marceau. Pour éviter une évasion des jeunes pousses, le rapport recommande la création d'un Small Business Act à la française ou à l'euro-péenne, visant à protéger les intérêts des PME nationales. « Encore bien souvent dans le domaine bancaire, des solutions anglo-saxonnes sont choisies au détriment de solutions souveraines françaises, déplore l'administrateur de la Fondation Concorde. Un Small Business Act permettrait de favoriser l'accès des entreprises innovantes à la commande publique. » La création de mastodontes nationaux ou européens capables de tenir la dragée haute aux Gafa reste aussi un prérequis. « Les mastodontes ne se créent pas du jour au lendemain, objecte Thibaut Genevrier. Les pouvoirs publics et les régulateurs doivent favoriser la mise en place d'un cadre susceptible de créer un 'level playing field', de façon à permettre aux *fintechs* nationales de rivaliser avec les géants de la tech. »

La création d'un poste de *chief technology officer* (CTO) au niveau des plus hautes instances de l'Etat est aussi une piste de réflexion : « A l'heure actuelle, les initiatives restent diverses et variées au sein de différents secrétariats d'Etat, estime Jacques Marceau. Il serait nécessaire que nous ayons en France un CTO qui définisse notre politique d'innovation et notre vision politique intégrant les questions de souveraineté et d'indépendance nationale. » Pour la Fondation Concorde, la protection des actifs stratégiques que sont les *fintechs* est donc un impératif. « Il faut à tout prix éviter l'inféodation aux grandes puissances technologiques étrangères », conclut Jacques Marceau. ■

DES TECHNOLOGIES INNOVANTES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Recours des fintechs françaises aux fonctionnalités technologiques

